

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Orne
Mairie de Montilly sur Noireau

Conseillers en exercice : 12

Conseillers présents : 10

Conseillers votants : 10

Date de convocation : 20 novembre 2023

PROCES-VERBAL
Séance du conseil municipal du
27 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur Antoine GERARD, 1^{er} adjoint au Maire.

Etaient présents (P), absent(s) (A), absent(s) excusé(s) (A Ex) :

DELAUNAY Alain	A	GÉRARD Antoine	P	LEBALLAIS Sandrine	P
DESPOIS Fabien	P	GRASSET Françoise	P	MARIE Philippe	P
DREUX Francis	P	LAMOTTE François	P	SALLÉ Jean-Luc	P
GARCIA Sylviane	A	LAUNAY Emmanuel	P	TOCQUET Corinne	P

Secrétaire de séance : Corinne TOCQUET Début de la séance : 20 heures 00

Avait donné pouvoir :

1. Désignation du secrétaire de séance

La séance a été ouverte sous la présidence de M Antoine GERARD, 1^{er} adjoint au maire.

Le conseil municipal désigne Corinne TOCQUET en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

Monsieur Antoine Gérard, 1^{er} adjoint, indique aux membres présents que vu l'absence du Maire, seul les sujets urgents et bloquant la bonne gestion de la commune seront abordés lors de cette réunion.

Les points suivants sont donc annulés :

- | | |
|---|---------------------------------|
| 1. Tarif de locations | a. Rallye de la suisse normande |
| 2. Lavoir de la Maillardière | a.1 Bilan 2023 |
| 3. Haie Chemin du petit val,
Impasse Claude Pissarro | a.2 Annulation de facturation |
| 4. Prime pouvoir d'achat | b. Eskape festival |
| 5. Gardiennage de l'église | b.1 Bilan 2023 |
| 6. Ecole | b.2 Facturation 2023 |
| a. Alarmes | b.3 Projet 2024 |
| 7. Travaux : | c. Foire |
| a. Voirie | c.1 Bilan 2023 |
| 8. Communication | d. Cross |
| communale : site internet, réseaux | d.1 bilan 2023 |
| 9. Adressage | |
| 10. Evènements : | |

2. Approbation du procès-verbal du 6 juillet 2023

Il est demandé de bien vouloir :

- **APPROUVER** le procès-verbal du 6 juillet 2023.

Observations :

Vote : pour (P), contre (C), abstention (A)

DELAUNAY Alain		GÉRARD Antoine	P	LEBALLAIS Sandrine	P
DESPOIS Fabien	P	GRASSET Françoise	P	MARIE Philippe	P
DREUX Francis	P	LAMOTTE François	P	SALLÉ Jean-Luc	P
GARCIA Sylviane		LAUNAY Emmanuel	P	TOCQUET Corinne	P

3. Décision modificative du budget

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, sont insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

Il est demandé de bien vouloir :

- **APPROUVER** la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT DEPENSES	2023		
	PREVU	DM	BP
21351 bâtiments publics	14 200.00 €	-800.00 €	13 400.00 €
1641 Emprunts	39 000.00 €	+800.00 €	39 800.00€
TOTAL BUDGET (section investissement)	375 970.44€	0.00 €	375 970.44€

Observations :

Vote : pour (P), contre (C), abstention (A)

DELAUNAY Alain		GÉRARD Antoine	P	LEBALLAIS Sandrine	P
DESPOIS Fabien	P	GRASSET Françoise	P	MARIE Philippe	P
DREUX Francis	P	LAMOTTE François	P	SALLÉ Jean-Luc	P
GARCIA Sylviane		LAUNAY Emmanuel	P	TOCQUET Corinne	P

4. Concession cimetièrè : rétrocession

Le 1^{er} adjoint expose au conseil municipal que Mme MONTIER Maryse, acquéreur d'une concession trentenaire dans le cimetière communal le 21 mai 2021, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci a été utilisé du 19 mars 2021 au 8 juin 2023, la personne inhumée ayant été exhumée le 8 juin 2023. La concession se trouvant donc vide de toute sépulture, Monsieur REANT Bruno, titulaire de la concession C138 déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle puisse l'attribuer à des personnes dans le besoin et qui bénéficient des aides sociales.

Il est demandé de bien vouloir :

- Adopter la proposition du Maire et autoriser le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- Sans remboursement

- La concession funéraire située C138 est rétrocédée à la commune

Observations :

Vote : pour (P), contre (C), abstention (A)

DELAUNAY Alain		GÉRARD Antoine	P	LEBALLAIS Sandrine	P
DESPOIS Fabien	P	GRASSET Françoise	P	MARIE Philippe	P
DREUX Francis	P	LAMOTTE François	P	SALLÉ Jean-Luc	P
GARCIA Sylviane		LAUNAY Emmanuel	P	TOCQUET Corinne	P

5. Suppression et création de poste : agent des services périscolaires

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique.

Le poste d'agent technique, en charge des accueils périscolaires est vacant à la suite du décès de l'agent titulaire du poste.

Il convient donc de procéder au recrutement d'un nouvel agent. Actuellement le remplacement est effectué par l'agent d'entretien et l'agent de restauration, qui réalisent des heures complémentaires.

L'ouverture du poste, délibéré en 2006 ne prévoit pas le recrutement par voie contractuel. Ce qui réduit considérablement la possibilité d'obtenir un maximum de proposition.

Il est demandé de bien vouloir :

- Accepter la suppression de l'emploi de d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 15.75 heures hebdomadaires annualisées soit 20 heures hebdomadaires au service périscolaire.
- Créer un emploi de d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 15.75/35ème heures hebdomadaires annualisées soit 20/35ème heures hebdomadaires au service périscolaire pour animer et gérer les temps périscolaires, participer au service des repas, mise en place des couverts, assistance repas, récréation méridienne, surveiller et gérer la sortie de l'école à compter du 1^{er} janvier 2024.
- Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial.

- S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être

DELAUNAY Alain		GÉRARD Antoine	P	LEBALLAIS Sandrine	P
DESPOIS Fabien	P	GRASSET Françoise	P	MARIE Philippe	P
DREUX Francis	P	LAMOTTE François	P	SALLÉ Jean-Luc	P
GARCIA Sylviane		LAUNAY Emmanuel	P	TOCQUET Corinne	P

exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'un CAP Accompagnant éducatif petite enfance ou d'expérience professionnelle dans le secteur de l'animation périscolaire. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint territorial d'animation.

- Modifier comme suit le tableau des emplois :

Date de délibération portant création poste	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent en poste	Son statut	Sa position	Temps partiel
03/12/2019	Secrétaire de Mairie	35	Administrative	C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Titulaire	activité	100%
25/02/2020	Ménage dans les salles de classes, restaurant scolaire et mairie, accompagnement dans le bus scolaire, aide aux repas	20,75	Technique	C	Adjoint Technique Territorial de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique	Stagiaire	activité	59%
21/03/2013	Agent d'entretien	35	Technique	C	Adjoint Technique Territorial de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Territorial de 1 ^{ère} classe	Titulaire	activité	100%
27/09/2018	la confection des repas l'accompagnement des élèves dans le cadre du transport scolaire,	23,86	Technique	C	Adjoint Technique principal Territorial de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique principal Territorial de 2 ^{ème} classe	Titulaire	activité	68%
27/11/2023	la garderie scolaire et l'aide aux repas	15,75	Animation	C	Adjoint technique Territorial	Adjoint technique Territorial	Contractuel	activité	45%
05/12/2022	Organisation Foire	13.86	Administratif	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif	Contractuel	activité	39.6%

Inscrire au budget les crédits correspondants.

Observations :

Vote : pour (P), contre (C), abstention (A)

6. Ecole

a. Etude de faisabilité

Les locaux de l'école de Montilly sur Noireau sont énergivores. Notamment les préfabriqués installés depuis presque 30 ans. Les radiateurs électriques sont d'origines et il n'y a presque pas d'isolation.

Comme il l'a été décidé le 15 mai 2023 par le conseil municipal, une étude de faisabilité dans le but de procéder à une rénovation énergétique des locaux scolaires a été réalisée par l'agence départementale d'ingénierie de l'Orne.

L'objectif de cette étude était de définir le contenu et le coût de la rénovation énergétique et d'identifier les possibles subventions liées à ce projet.

Monsieur présente donc le rapport rédigé par les services d'ingénierie 61.

b. Diagnostic énergétique

L'étude de faisabilité n'est en aucun cas un diagnostic énergétique. D'ailleurs ce dernier est obligatoire pour déposer des dossiers de demandes de subventions.

Le TE61 propose ce service et pourra aussi nous conseiller sur les travaux et les aides existantes.

Monsieur le Maire présente donc l'offre du TE61.

Il est demandé de bien vouloir :

- ACCEPTER l'offre du TE61 dans le but de réaliser un diagnostic énergétique de l'ensemble scolaire pour un montant total de
- DIRE que les crédits inscrits au budget primitif sont suffisants.

Observations :

Vote : pour (P), contre (C), abstention (A)

c. Réseaux La Jouvinière

Les travaux de modifications des réseaux électriques et téléphoniques vont se dérouler début décembre.

Destination des remblais ?

Position des candélabres ?

DELAUNAY Alain		GÉRARD Antoine	P	LEBALLAIS Sandrine	P
DESPOIS Fabien	P	GRASSET Françoise	P	MARIE Philippe	P
DREUX Francis	P	LAMOTTE François	P	SALLÉ Jean-Luc	P
GARCIA Sylviane		LAUNAY Emmanuel	P	TOCQUET Corinne	P

Stockage du matériel sur le champ triangulaire

Réunion de chantier le 8 décembre à 9h30

Fin des travaux en juillet 2024

d. Pont de la vallée

Les travaux de réfection du pont de la vallée ne sont pas terminés, il reste l'enrobé et les garde-corps.

e. Mur 1 rue Edouard manet

Le mur de soutènement entre le terrain de la mairie et l'habitation située 1 rue Édouard manet s'est écroulé le 24 avril dernier.

Des dégâts ont été causés chez le voisin, c'est pourquoi une déclaration de sinistre a été faite à l'assurance.

Cependant la reconstruction du mur n'est pas prise en charge l'assurance.

Après l'analyse de plusieurs devis, la commission travaux a choisi l'entreprise prod'homme pour un montant total de 7 979.10€ TTC.

Les travaux de reprise du mur sont terminés.

Le propriétaire de l'habitation souhaite des travaux supplémentaires, une demande écrite lui été demandé afin de l'étudier.

f. Arbre 14 rue Pierre Letellier

Un chêne appartenant à la commune mérite d'être élaguer. En effet quelques branches représentent un risque pour l'habitation située 14 rue pierre Letellier.

7. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30